

**PROGRAMME**

DES

**COURS**

DE

**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

**1878—1879**



**GENÈVE**

IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

—  
1878

Le semestre d'hiver commencera le lundi 21 octobre 1878 et finira le samedi 22 mars 1879.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux du baccalauréat.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le lundi 28 octobre. Ils seront interrompus du samedi 28 décembre 1878 au vendredi 3 janvier 1879.

Le semestre d'été commencera le lundi 31 mars 1879 et finira le samedi 28 juin 1879.

*Le Bureau de l'Université était composé pour l'année 1877-1878 de :*

MM. Alexandre-J. MARTIN, *Recteur.*

MARC-MONNIER, *Vice-Recteur.*

L. SEGOND, *Secrétaire.*

ET DE

MM. WARTMANN, Doyen de la Faculté des Sciences.

P. VAUCHER, Doyen de la Faculté des Lettres.

V. SCHREYER, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

G. JULLIARD, Doyen de la Faculté de Médecine.

*Le Bureau est composé pour l'année 1878 à 1879 de :*

MM. MARC-MONNIER, *Recteur.*

C. VOGT, *Vice-Recteur.*

D'ESPINE, *Secrétaire.*

ET DE

MM. WARTMANN, Doyen de la Faculté des Sciences.

P. VAUCHER, Doyen de la Faculté des Lettres.

V. SCHREYER, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

SCHIFF, Doyen de la Faculté de Médecine.

# PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1878-1879

## Faculté des Sciences

M. le Professeur WARTMANN, doyen.  
M. le Professeur MULLER, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

#### A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

*Géométrie analytique.* — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

*Calcul des probabilités.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Algèbre.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

*Mécanique analytique et appliquée.* — M. le Professeur C. CELÉRIER. — Trois heures par semaine.

*Astronomie élémentaire et Géographie physique.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Suite du cours de l'année dernière. — Description des planètes supérieures. — Physique du globe. — Météorologie. — Trois heures par semaine.

#### B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. — Physique moléculaire. Calorique. Électricité. Magnétisme. — Quatre heures par semaine.

*Exercices pratiques au laboratoire de Physique.* — Le même Professeur.

*Physique médicale*<sup>1</sup>. — M. le Professeur SORET. — Physique appliquée à la Physiologie et à la Médecine. — Trois heures par semaine.

*Chimie inorganique.* — M. le Professeur X. — Quatre heures par semaine.

*Exercices pratiques au laboratoire de Chimie,* sous la direction de M. MICHAUD, préparateur.

*Minéralogie.* — M. le Professeur X. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Deux heures par semaine.

*Chimie biologique.* — M. le Professeur DENIS MONNIER. — Toxicologie chimique expérimentale. — Sept heures par semaine.

*Travaux pratiques dans les laboratoires d'Analyse et de Chimie biologique.* — Le même Professeur.

*Physiologie botanique.* — M. le Professeur THURY. — Physiologie végétale. Biologie. — Deux heures par semaine.

*Zoologie.* — M. le Professeur VOGT. — Vertébrés et invertébrés. — Six heures par semaine.

*Exercices pratiques dans les laboratoires de Microscopie et d'Anatomie comparée.* — Tous les jours. — S'adresser à M. YUNG, préparateur.

## COURS LIBRE

*Chimie industrielle inorganique.* — M. MICHAUD, préparateur. — Deux heures par semaine.

## SEMESTRE D'ÉTÉ

### A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

*Géométrie descriptive.* — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

<sup>1</sup> Ce cours, destiné aux élèves qui ont déjà étudié la Physique expérimentale, constitue une branche obligatoire pour le baccalauréat ès sciences physiques et naturelles et pour le baccalauréat ès sciences médicales.

*Théorie générale des équations.* — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Mécanique analytique et appliquée.* — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Suite du cours d'hiver. Trois heures par semaine.

*Astronomie théorique*<sup>1</sup>. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Théorie des mouvements des corps célestes. — Eclipses et occultations. — Trois heures par semaine.

### B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique, Optique et Météorologie optique. — Quatre heures par semaine.

*Chimie organique.* — M. X. — Quatre heures par semaine.

*Chimie biologique.* — M. le Professeur DENIS MONNIER. — Cinq heures par semaine.

*Géologie.* — M. le Professeur VOGT. — Cinq heures par semaine.

*Zoologie.* — M. le Professeur FOL. — Embryologie comparée. — Quatre heures par semaine.

*Organographie botanique.* — M. le Professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

*Exercices botaniques au laboratoire.* — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Botanique médicale et classification botanique*<sup>2</sup>. — M. le Professeur MULLER. — Quatre heures par semaine.

*Excursions botaniques.* — Le même Professeur.

*Exercices pratiques dans les laboratoires de Physique, Chimie, Analyse chimique, Chimie physiologique, Microscopie et Anatomie comparée.* — Comme dans le semestre d'hiver.

<sup>1</sup> Ce cours est bisannuel. Les deux parties sont obligatoires pour l'examen du baccalauréat ès sciences mathématiques.

<sup>2</sup> Le cours complet est exigé pour le baccalauréat ès sciences médicales. La classification botanique est seule nécessaire pour l'examen du baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.

## COURS LIBRES

*Chimie industrielle organique.* — M. MICHAUD, préparateur.  
— Deux heures par semaine.

*Application du calcul à la physique.* — M. Ch. GALOPIN, D<sup>r</sup> es sciences. — Deux heures par semaine.



## Faculté des Lettres

M. le Professeur P. VAUCHER, doyen.

M. le Professeur GIRAUD-TEULON, secrétaire.

## SEMESTRE D'HIVER

## A) SECTION DES LETTRES

*Langue et littérature latines.* — M. le Professeur A. OLTRAMARE.

*Interprétation des auteurs latins.* — Horace, Odes, livre IV. Pline, Histoire naturelle, livre XXXV (édition Sillig). Fragments de vieux latin (lois royales, des XII tables, etc.). — Quatre heures par semaine.

*Littérature latine.* — Le genre historique. — Deux heures par semaine.

*Langue et littérature grecques.* — M. le Professeur NICOLE.

*Interprétation des auteurs grecs.* — Isocrate, le Panégyrique. Euripide, les Bacchantes. Exercices philologiques. — Quatre heures par semaine.

*Littérature grecque.* — Les prosateurs (d'Hérodote à Démosthènes). — Deux heures par semaine.

*Littérature française.* — M. le Professeur HUMBERT. — Histoire de la littérature française au XVIII<sup>me</sup> siècle. — Quatre heures par semaine.

*Langue et littérature allemandes.* — M. le Professeur KRAUSS. — Geschichte der deutschen Litteratur von der Reformation bis zu Schiller's Tode (en allemand). — Deux heures par semaine.

*Interprétation.* — Le même Professeur. — Schiller, Don

Carlos (avec comparaison des deux premières rédactions). — Une heure par semaine.

*Littérature comparée.* — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Histoire comparée des littératures modernes depuis le moyen âge jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. — Quatre heures par semaine.

*Théorie et pratique de l'Improvisation.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Histoire de la Langue française.* — M. le Professeur Eugène RITTER. — Origines de la langue française. Grammaire historique. La langue française au moyen âge. Lecture de quelques textes (*Recueil de morceaux choisis en vieux français*). — Deux heures par semaine.

*Linguistique.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — La grammaire comparée. Systèmes. Méthodes. Résultats acquis. Applications. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la Philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. — Les grandes écoles modernes ou mouvement de la pensée philosophique depuis la Renaissance jusqu'à l'époque actuelle. — Trois heures par semaine.

*Exercices de Discussion philosophique.* — Le même Professeur. — Les discussions sur des questions proposées et choisies à l'avance ont lieu entre MM. les étudiants sous la présidence du Professeur de philosophie. — Une fois par semaine et, pour limite extrême de l'exercice, deux heures.

*Philosophie.* — M. GOURD, licencié en théologie. — Problèmes actuels de la philosophie. — Deux heures par semaine.

*Esthétique.* — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — Philosophie de l'histoire de l'art depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Inde. Egypte. Assyrie. Grèce. Arabes. Moyen âge. Renaissance. Temps modernes. — Deux heures par semaine.

*Antiquités.* — M. Charles MOREL, D<sup>r</sup> en philosophie. — Épigraphie latine. Théorie générale. — Une heure par semaine.

## COURS LIBRES

*Interprétation d'Homère et grammaire homérique.* — M. Louis MOREL, D<sup>r</sup> en philosophie. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la Satire et des satiriques au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle.* — M. Émile REDARD, D<sup>r</sup> en philosophie. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la Philosophie grecque.* — M. Henri SOULIER, D<sup>r</sup> en philosophie. — Socrate et Platon. — Deux heures par semaine.

*Philosophie.* — M. Paul DUPROIX, licencié ès sciences sociales. — Le déterminisme. — Une heure par semaine.

*Pédagogie pratique.* — M. Ch. VOGEL, D<sup>r</sup> en philosophie. — Deux heures par semaine.

## B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

*Philologie.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Histoire de la philologie comparée au XIX<sup>me</sup> siècle — Deux heures par semaine.

*Histoire générale.* — M. le Professeur P. VAUCHER. — Histoire de l'Europe depuis la chute de Napoléon I<sup>er</sup> jusqu'aux révolutions de 1848. — Trois heures par semaine.

*Histoire nationale.* — Le même Professeur. — Formation et développement de la Confédération suisse. — Une heure par semaine.

*Histoire de Genève.* — M. Amédée ROGET. — Discussions constitutionnelles à Genève au XVIII<sup>me</sup> siècle. — Une heure par semaine.

*Législation constitutionnelle.* — M. le Professeur James FAZY. — Première partie. Deux heures par semaine. — Seconde partie. Une heure par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Première partie: Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — Le même Professeur. — Deuxième partie: Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

*Statistique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Première année. Droit de famille et successions. — Deux heures par semaine. — Deuxième année. Droits réels et obligations. — Deux heures par semaine.

*Philosophie de l'Histoire.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Trois heures par semaine.

*Histoire des Religions.* — M. le Professeur DROZ. — Deux heures par semaine.

## COURS LIBRES

*Histoire de la Civilisation grecque et romaine.* — M. Ch. MOREL, D<sup>r</sup> en philosophie. — Deux heures par semaine.

*Histoire moderne.* — M. L. JAQUEMOT, D<sup>r</sup> en philosophie. — La Constitution anglaise. — Une heure par semaine.

*Économie politique.* — Le même. — Derniers travaux des économistes anglais sur l'échange des richesses. — Une heure par semaine.

## SEMESTRE D'ÉTÉ

### A) SECTION DES LETTRES

*Langue et littérature latines.* — M. le Professeur A. OLTRAMARE.

*Interprétation des auteurs latins.* — Le même professeur. — Poésies de Catulle et de Properce. Cicéron, Plaidoyer pour Murena. — Quatre heures par semaine.

*Littérature latine.* — Le même professeur. — La poésie lyrique et élégiaque. — Deux heures par semaine.

*Langue et littérature grecques.* — M. le Professeur NICOLE.

*Interprétation des auteurs grecs.* — Lysias, Discours XIX, XXI, XXV et XXXII. Aristophane, les Acharniens. — Quatre heures par semaine.

*Littérature grecque.* — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Littérature française.* — M. le Professeur HUMBERT. — La littérature française au XIX<sup>me</sup> siècle. — Quatre heures par semaine.

*Langue et littérature allemandes.* — M. le Professeur KRAUSS. — Suite des cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Littérature comparée.* — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

*Théorie et pratique de l'improvisation.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Histoire de la langue française.* — M. le Professeur E. RITTER. — La langue française depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

*Linguistique.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Etudes de mythologie comparée. — Deux heures par semaine.

*Philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. — Etudes psychologiques ou formation et développement de la personne humaine. — Quatre heures par semaine.

*Esthétique.* — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Antiquités.* — M. Ch. MOREL, Dr en philosophie. — Epigraphie latine. Interprétation d'inscriptions choisies. — Une heure par semaine.

#### COURS LIBRE

*Pédagogie pratique.* — M. le Dr Ch. VOGEL. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

#### B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

*Philologie.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — La philologie chez les Arabes et leurs écoles de grammaire. — Deux heures par semaine.

*Histoire générale.* — M. le Professeur P. VAUGHER. — Histoire de l'Europe durant la seconde moitié du XVI<sup>me</sup> siècle. I. La Réformation au temps de Calvin : Genève, France, Angleterre, Ecosse. II. La Société de Jésus et le concile de Trente. III. Philippe II et la réaction catholique dans l'Europe occidentale. — Quatre heures par semaine.

*Histoire de Genève.* — M. Amédée ROGET. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Législation constitutionnelle.* — M. le Professeur James FAZY. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Première partie : Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — Le même Professeur. — Deuxième partie : Consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

*Statistique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

*Philosophie de l'histoire.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Histoire des religions.* — M. le Professeur DROZ. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

#### COURS LIBRES

*Histoire moderne.* — M. le Dr L. JAQUEMOT. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Économie politique.* — Le même. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

---

### Faculté de Droit

---

M. le Professeur V. SCHREYER, doyen.

M. le Professeur GENTET, secrétaire.

---

#### SEMESTRE D'HIVER

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE.

*Philosophie et Encyclopédie du Droit, Institutions du Droit romain, Histoire du Droit.* — M. le Professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

*Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français.* — M. le Professeur SCHREYER. — Trois heures par semaine.

*Organisation judiciaire et Procédure civile.* — M. le Professeur GENTET. — Trois heures par semaine.

*Droit public.* — M. le Professeur HORNUNG. — Théorie et histoire de l'État, droit public suisse : droit public cantonal et fédéral. — Trois heures par semaine.

1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> ANNÉES.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Deux heures par semaine. (Voir à la *Faculté des Lettres*.)

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Deux heures par semaine. — (Voir à la *Faculté des Lettres*.)

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> ANNÉES.

*Pandectes.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Droit de succession. — Droit de propriété. — Actions. — Deux heures par semaine.

*Droit civil.* — M. le Professeur Charles BROCHER. — Livre III du Code civil, moins les successions, les donations et testaments, et le contrat de mariage, soit : dispositions générales, contrat et obligations en général, vente, échange, louage. — Société et indivision, prêts, dépôts, etc. — Séquestres, contrats aléatoires, mandat, cautionnement, transaction. — Nantissement, privilèges et hypothèques. — Prescription.

*Droit international privé* se rapportant aux objets enseignés. — Le même Professeur. — Sept heures par semaine.

*Droit commercial.* — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Commerçants. Actes de commerce. Compétence. Assurances. — Trois heures par semaine.

*Droit pénal.* — M. le Professeur HORNING. — Trois heures par semaine.

*Médecine légale.* — M. le D<sup>r</sup> GOSSE, Professeur. — Code pénal. — Deux heures par semaine.

*Exercices de plaidoirie.* — Tous les quinze jours, devant un jury de la Faculté.

## COURS LIBRES

Explication de la Loi fédérale suisse sur l'état-civil. — M. Th. BARRILLET, D<sup>r</sup> en Droit. — Une heure par semaine.

*Art de la plaidoirie.* — M. BARON, licencié en Droit.

## SEMESTRE D'ÉTÉ

1<sup>re</sup> ANNÉE.

*Philosophie et Encyclopédie du Droit, Institutions du Droit romain, Histoire du Droit.* — M. le Professeur Henri BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

*Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français.* — M. le Professeur SCHREYER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Art de la plaidoirie.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Organisation judiciaire et Procédure civile.* — M. le Professeur GENTET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Droit public.* — M. le Professeur HORNING. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> ANNÉES.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> ANNÉES.

*Pandectes.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Droit civil et Droit international privé.* — M. le Professeur Charles BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

*Droit pénal.* — M. le professeur HORNING. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Droit commercial.* — M. le Professeur Alexandre MARTIN. Faillites. — Trois heures par semaine.

*Exercices de plaidoirie.* — Comme dans le semestre d'hiver.

## COURS LIBRE

Explication de la loi fédérale suisse sur l'état civil. — M. Th. BARRILLET, D<sup>r</sup> en Droit. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

## Faculté de Théologie

M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE, doyen.

M. le Professeur BOUVIER, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

*Théologie historique.* — M. le Professeur CHASTEL. — Le Christianisme dans l'âge moderne. — Trois heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE lira et interprétera le Livre des Actes des Apôtres. — Quatre heures par semaine.

*Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament.* — Le même Professeur. — Épîtres de saint Jaques et de saint Pierre. — Une heure par semaine.

*Apologétique.* — M. le Professeur BOUVIER. — Introduction, Théologie, Anthropologie, Christologie. — Quatre heures par semaine.

*Théologie pratique.* — M. le Professeur COUGNARD. — L'Église, sa mission, sa constitution, ses rapports avec l'État. Le ministre, son caractère et ses fonctions. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'Homilétique.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Hébreu.* — M. le Professeur SEGOND. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique du Livre de Ruth. — Quatre heures par semaine, pour les étudiants de première année.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Le Livre de Job. — Trois heures par semaine, pour les étudiants des trois années supérieures.

### COURS LIBRES

*Statistique ecclésiastique.* — M. F. CHAPONNIÈRE, licencié en Théologie. — Irwingiens, Plymouthistes, Adventistes, Quakers, Swedenborgiens. — Une heure par semaine.

*Dogmatique de Schleiermacher.* — M. Ernest MARTIN, licencié en Théologie. — Une heure par semaine.

### SEMESTRE D'ÉTÉ

*Théologie historique.* — M. le Professeur CHASTEL. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE. — Introduction aux Livres du Nouveau Testament. — Quatre heures par semaine.

*Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Apologétique.* — M. le Professeur BOUVIER. — Sotéologie. Eschatologie. — Quatre heures par semaine.

*Morale chrétienne.* — M. le Professeur COUGNARD. — La morale de l'Ancien et du Nouveau Testament. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'homilétique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Hébreu.* — M. le Professeur SEGOND. — Interprétation philologique des Ps. XLII à L. — Deux heures par semaine, pour les étudiants de première année.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Suite et fin du Livre de Job. — Deux heures par semaine, pour les étudiants des trois années supérieures.

*Introduction à l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Les Livres poétiques et les Prophètes. — Trois heures par semaine.



## Faculté de Médecine

M. le Professeur SCHIFF, doyen.

M. le Professeur D'ESPINE, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

*Anatomie normale.* — M. le Professeur LASKOWSKI. — Anatomie générale et l'appareil locomoteur. — Six heures par semaine. — Exercices pratiques tous les jours.

*Physiologie.* — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie générale du mouvement et des fonctions végétatives. — Six heures par semaine. — Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

*Anatomie et Physiologie pathologiques générales.* — M. le Professeur ZAHN. — Quatre heures par semaine.

*Cours d'Autopsies et de Démonstrations pathologiques.* — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Laboratoire d'Anatomie pathologique.* — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

*Clinique médicale.* — M. le Professeur REVILLIOD. — Dix heures par semaine.

*Clinique chirurgicale.* — M. le Professeur JULLIARD. — Dix heures par semaine.

*Clinique obstétricale.* — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

*Cours théorique d'Accouchement.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Cours théorique de Gynécologie.* — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

*Polyclinique.* — M. le Professeur VULLIET. — Cinq heures par semaine.

*Pathologie interne.* — M. le Professeur D'ESPINE. — Maladies générales. — Deux heures par semaine.

*Pathologie externe.* — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Maladies chirurgicales. — Trois heures par semaine.

*Médecine opératoire.* — Le même Professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

*Thérapeutique.* — M. le Professeur PREVOST. — Art de formuler. — Modificateurs du système nerveo-musculaire; des sécrétions, des excréments. — Trois heures par semaine.

*Hygiène.* — M. le Professeur DUNANT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

*Pharmacologie.* — M. le Professeur BRUN. — Étude des principales drogues simples et des produits chimiques et pharmaceutiques. — Exposé des connaissances nécessaires aux médecins pour formuler et pour apprécier la valeur des médicaments vendus ou préparés dans les pharmacies. — Deux heures par semaine.

*Médecine légale.* — M. le Professeur GOSSE. — Médecine légale du code pénal. — Deux heures par semaine.

*Psychiatrie.* — M. le D<sup>r</sup> OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

### COURS LIBRES

*Gynécologie.* — M. le D<sup>r</sup> GAUTIER. — Maladies de l'ovaire et de l'utérus. — Deux heures par semaine.

*Dermatologie et Syphilographie.* — M. le D<sup>r</sup> GOETZ. — Deux heures par semaine.

*Obstétrique.* — M. le D<sup>r</sup> CORDÈS. — Deux heures par semaine.

*Ophthalmologie.* — M. le D<sup>r</sup> G. HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

*Clinique et polyclinique ophthalmologiques.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Dermatologie.* — M. le Professeur REICHENBACH. — Une heure par semaine.

*Obstétrique, histoire, mécanisme et pathologie des Accouchements.* — M. le D<sup>r</sup> CHENEVIÈRE. — Deux heures par semaine.

*Médecine et chirurgie dentaires.* — M. GUILLOT. — Trois heures par semaine.

*Maladies des voies urinaires. Maladies de l'urètre, de la prostate et de la vessie.* — M. le D<sup>r</sup> Edouard MARTIN. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la médecine.* — M. le D<sup>r</sup> J. PÉTAVEL. — Une heure par semaine.

*Maladies des femmes en couche.* — M. le D<sup>r</sup> JENTZER. — Deux heures par semaine.

*Gynécologie.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ

*Anatomie normale.* — M. le Professeur LASKOWSKI. — Organe central de la circulation et système vasculaire; centres nerveux, nerfs crâniens et rachidiens; grand sympathique. — Six heures par semaine.

*Physiologie.* — M. le Professeur SCHIFF. — Système nerveux. Organes des sens. — Six heures par semaine. — Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques, tous les jours.

*Cours théorique et pratique d'Histologie normale.* — M. le Professeur ZAHN. — Six heures par semaine. — Les élèves qui suivent ce cours ont le droit de travailler dans le laboratoire tous les jours.

*Anatomie pathologique spéciale.* — Le même Professeur. — Cinq heures par semaine.

*Laboratoire d'Anatomie pathologique.* — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

*Clinique médicale.* — M. le Professeur REVILLIOD. — Dix heures par semaine.

*Clinique chirurgicale.* — M. le Professeur JULLIARD. — Dix heures par semaine.

*Clinique obstétricale.* — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

*Policlinique.* — M. le Professeur VULLIET. — Cinq heures par semaine.

*Pathologie interne.* — M. le Professeur D'ESPINE. — I. Maladies des poumons et du cœur. — Deux heures par semaine. — II. Cours pratique de percussion et d'auscultation. — Deux heures par semaine.

*Pathologie externe.* — M. le Professeur Jacques-L<sup>s</sup> REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Médecine opératoire.* — Le même Professeur. — Exercices pratiques. — Deux séances par semaine.

*Thérapeutique.* — M. le Professeur PREVOST. — Modificateurs de la circulation et de la nutrition. Parasitocides. Antiseptiques. — Deux heures par semaine.

*Psychiatrie.* — M. le D<sup>r</sup> OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

#### COURS LIBRES

*Dermatologie et Syphilographie.* — M. le D<sup>r</sup> GOETZ. — Deux heures par semaine.

*Ophthalmologie.* — M. le D<sup>r</sup> HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

*Clinique et policlinique ophthalmologiques.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Obstétrique.* — M. le D<sup>r</sup> CORDÈS. — Deux heures par semaine.

*Médecine et chirurgie dentaires.* — M. GUILLOT. — Trois heures par semaine.

*Maladies des voies urinaires.* — M. le D<sup>r</sup> Edouard MARTIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la Médecine.* — M. le D<sup>r</sup> J. PÉTAVEL. — Une heure par semaine.

*Maladies des femmes en couche.* — M. le D<sup>r</sup> JENTZER. — Deux heures par semaine.

*Gynécologie.* — Le même. — Deux heures par semaine.

*Gynécologie, affections de l'utérus.* — M. le D<sup>r</sup> Ed. CHENEVIERE. — Une heure par semaine.

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Le *Jardin botanique* est ouvert tous les jours. L'admission dans les *Serres*, ainsi que dans le *Conservatoire botanique*, s'obtient du directeur du Jardin ou du professeur de Botanique.

Le *Musée d'Histoire naturelle* (qui comprend les galeries de Zoologie, d'Anatomie comparée, d'Ostéologie, de Paléontologie, de Géologie et de Minéralogie), ainsi que les *Cabinets de Physique et de Mécanique*, sont accessibles à ceux qui se font autoriser par MM. les professeurs de la Faculté des Sciences.

La *Bibliothèque publique* (Salle de lecture) est ouverte tous les jours.

L'*Observatoire astronomique* est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 3 à 4 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Les étudiants des Facultés de Théologie et de Droit peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

Les élèves travaillant aux Laboratoires de Microscopie, d'Anatomie comparée et de Chimie physiologique peuvent faire usage de la *Bibliothèque* attachée à ces laboratoires.

Sont accessibles aux élèves de l'Université :

L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* (ces trois établissements moyennant une rétribution spéciale), le *Musée Rath*, le *Musée Fol*, et à l'*Athénée*, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.



## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ADOPTÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

*Des étudiants et assistants.*

Au commencement de leurs études, les étudiants doivent se faire immatriculer au Bureau de l'Université, dans la Faculté qu'ils ont choisie <sup>1</sup>.

Les étudiants et les assistants doivent prendre, au commencement du semestre, une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre et payer, pour chaque heure de cours par semaine, 2 fr. 50 par semestre. (Loi, article 145.)

Dans la Faculté de Médecine, les leçons sont payées à raison de 5 francs par semestre pour une heure de cours par semaine. (Loi du 13 septembre 1873, art. 4.)

Les feuilles d'immatriculation sont transmises par le Recteur au Doyen de chaque Faculté et, pour la section de Philosophie, aux Doyens des deux Facultés des Sciences et des Lettres. — Le Doyen de la Faculté des Lettres est chargé spécialement de tout ce qui concerne la section de Philosophie.

Les feuilles d'inscription sont délivrées par le Recteur, sur la présentation d'un reçu, constatant que les rétributions ont été acquittées. — Ces feuilles seront présentées au Professeur ou au Privat-docent qui fait le cours choisi.

Au commencement de chaque semestre, le Recteur fixe le délai dans lequel les auditeurs doivent prendre leurs inscriptions et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions doivent être présentées. Ces délais expirés, le Recteur adresse au Département une liste des étudiants et des assistants inscrits. De nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Bureau.

*Des examens.*

Les examens sont publics. Ils se font devant des Jurys composés de professeurs désignés par le Sénat et de personnes choisies par le Département. (Loi, article 142.)

<sup>1</sup> Ils doivent aussi se faire inscrire auprès des Professeurs dont ils suivent les cours.

Les questions sont tirées au sort.

Le Bureau annonce, par une affiche, l'époque précise où les examens ont lieu.

Le prononcé du résultat des examens a lieu en public. Les étudiants qui ont subi des examens déclarés admissibles peuvent réclamer des certificats d'études signés par le Recteur et par le Secrétaire de l'Université<sup>1</sup>.

Il est délivré, au nom de l'Université, un diplôme à tous ceux qui ont obtenu un grade universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Les examens obligatoires et les examens facultatifs (Loi, article 141), ainsi que les examens de la section de Philosophie (Loi, article 122) ont lieu à la fin de l'année universitaire.

Toutefois l'examen d'un élève peut être ajourné, pour motif grave, au commencement de l'année universitaire suivante.

Les examens d'admission se font au commencement du semestre.

Les examens pour le Baccalauréat et la Licence ont lieu dans la Faculté des Sciences, dans la Faculté des Lettres, dans la Faculté de Droit et dans la Faculté de Médecine, au commencement et à la fin de l'année universitaire et dans l'intervalle de deux semestres. Dans la Faculté de Théologie, ils ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les demandes d'admission à subir ces examens doivent être adressées au Doyen de la Faculté huit jours au moins avant l'époque à laquelle l'examen doit avoir lieu.

Les examens pour le Doctorat se feront, sur la demande des candidats, à l'époque fixée par la Faculté.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits universitaires, sont perçus par le bedeau de l'Université, sous l'inspec-

<sup>1</sup> MM. les étudiants qui veulent obtenir des certificats d'assiduité aux cours, doivent, pour cela, s'adresser directement à MM. les Professeurs dont ils suivent les cours.

tion du Recteur. Le taux de ces rétributions et de ces droits est fixé par les articles 145 et 146 de la Loi.

Les demandes en exemption (articles 145, § 2, et 159 de la Loi) doivent être adressées au Département.

#### *Conditions d'admission.*

Sauf les conditions exigées en ce qui concerne les Facultés de Droit et de Théologie, sont admis et immatriculés comme étudiants à l'Université de Genève (Loi, article 140) :

1° Les bacheliers ès lettres;

2° Les élèves sortis d'une des sections du Gymnase (Loi, article 110) avec des certificats d'études;

3° Les Suisses et les étrangers qui justifient d'études jugées équivalentes par des certificats ou des diplômes;

4° Les personnes qui subiront d'une manière satisfaisante des examens oraux sur le champ d'études de l'une des sections du Gymnase.

#### *Admission dans les Facultés de Droit et de Théologie.*

Sont admis dans la première année d'études des Facultés de Droit et de Théologie :

1° Les bacheliers ès sciences et les licenciés ès lettres;

2° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de Philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années. (Loi, article 122.)

— Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins vingt heures de leçons par semaine dans chaque semestre.

3° Les étrangers, bacheliers ès lettres, que le Bureau, sur le préavis de la Faculté, dispense d'une partie des conditions indiquées. — Dans les examens d'admission, il peut être tenu compte des diplômes ou des certificats délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, de manière à dispenser les candidats de tout ou partie des épreuves exigées.

Peuvent être inscrits dans les Facultés de Droit et de Théologie ceux qui fournissent la preuve qu'ils ont étudié, une année au moins, comme étudiants réguliers, dans une Faculté correspondante à l'étranger.

*Admission dans la Faculté de Médecine.*

Sont admis et immatriculés comme étudiants dans la Faculté de Médecine :

1° Les bacheliers ès lettres ;

2° Les bacheliers ès sciences ;

3° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années. (Loi, art. 122.) — Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins 20 heures de leçons par semaine dans chaque semestre ;

4° Les élèves sortis de la section classique du Gymnase avec des certificats d'études ;

5° Les Suisses et les étrangers qui justifient d'études équivalentes par des diplômes et des certificats ;

6° Les personnes qui subiront d'une manière satisfaisante des examens oraux sur le champ d'études de la section classique du Gymnase.

Peuvent être inscrits dans la Faculté de Médecine ceux qui fournissent la preuve qu'ils ont étudié, une année au moins, comme étudiants réguliers, dans une Faculté correspondante à l'étranger.

Le Règlement, auquel nous renvoyons, détermine les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.

**PRIX UNIVERSITAIRES****FACULTÉ DES SCIENCES****PRIX DAVY**

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Université de Genève depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1<sup>er</sup> mai 1879. Le prix sera de la valeur de *cinq cents francs*.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au Bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

**PRIX DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS**

Sans qu'il soit rien changé au programme du concours précédent, la Faculté des Sciences décernera, le 31 décembre 1878, un ou plusieurs prix aux auteurs des mémoires qui en seront jugés dignes, sur des sujets relatifs à l'une des sciences indiquées dans le programme du PRIX DAVY. Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> novembre 1878.

Sont admis au concours les étudiants de la Faculté des Sciences et les assistants qui suivent au moins trois cours de sciences.

Les récompenses accordées seront prises sur le compte de la fondation Davy.



## FACULTÉ DES LETTRES

### PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

#### I. PRIX DE PHILOSOPHIE (DIT PRIX HUMBERT)

L'Université décernera, le 31 décembre 1879, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Les travaux psychologiques dus à l'école de Herbart (Waltz, Lazarus, Steinthal).*

#### 2. PRIX D'HISTOIRE (DIT PRIX ADOR)

L'Université décernera, le 31 décembre 1879, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Histoire de la Confédération suisse depuis la Réformation de Berne jusqu'à la bataille de Cappel.*

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEUX PRIX

ART. 1<sup>er</sup>. Sont admis à concourir :

- 1<sup>o</sup> Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;
- 2<sup>o</sup> Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1879.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

#### 3. PRIX DE PHILOSOPHIE MORALE (DIT PRIX DISDIER)

L'Université décernera, le 31 décembre 1880, un prix de deux mille francs et deux accessits de mille francs aux auteurs des meilleurs mémoires sur la question suivante :

*Comparaison historique et critique de la morale philosophique et de la morale religieuse à partir de Descartes.*

Les dispositions relatives à ce prix sont les mêmes que pour les prix HUMBERT et ADOR, sauf que la limite d'âge des concurrents est étendue à 30 ans et que les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1880.

#### PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera le 31 décembre 1878 un prix de Littérature.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui ont achevé en juillet 1878 leur première ou leur seconde année d'études générales, les étudiants de la Faculté des Lettres et de la Section de Philosophie, ainsi que les assistants qui ont suivi deux cours au moins dans la Faculté des Lettres.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de cent francs.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1878.

## FACULTÉ DE DROIT

### PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, le 31 décembre 1878, un prix de huit cents francs à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en Droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en Droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1878.

❦

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

*Prix unique de douze cents francs.*

Avec l'aide de quelques donateurs, la Compagnie des Pasteurs et Professeurs en Théologie a décidé d'ouvrir un concours sur une question spéciale, dont le texte est déposé au secrétariat de la Compagnie.

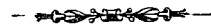
Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 juin 1879. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les licenciés en théologie ayant étudié au moins trois ans dans la Faculté.

=====

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

ALEXANDRE-J. MARTIN, *Recteur.*



Le présent programme est approuvé pour l'année 1878-1879.

Genève, le 15 juin 1878.

*Le Conseiller d'État chargé du Département  
de l'Instruction publique,*

Par intérim :

EMILE CAMBESSEDES.

## ADRESSES

DE

### MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENT

- 
- MM. Amiel, rue Verdaine, 9, Genève.  
 Barde, Corratierie, 6, Genève.  
 Baron, Prince-Auguste, Cointrin.  
 Barrilliet, Bourdigny.  
 Bouvier, rue Charles-Bonnet, 4, Genève.  
 Brocher, Charles, rue Eynard, 8, Genève.  
 Brocher, Henri, plateau des Tranchées, rue de Sion, 2, Genève.  
 Brun, quai des Bergues, Genève.  
 Cellérier, rue Charles-Bonnet, 6, Genève.  
 Chaponnière, Beauregard, 2, Genève.  
 Chastel, rue Neuve du Manège, 3, Genève.  
 Cordès, rue du Rhône, 60, Genève.  
 Chenevière, Genève.  
 Cougnard, place du Rond-point, 7, Plainpalais.  
 Dameth, quai des Bergues, 27, Genève.  
 D'Espine, rue Beauregard, 3, Genève.  
 Droz, rue du Commerce, 10, Genève.  
 Duproix, Paul.  
 Dunant, Puits-St-Pierre, 4, Genève.  
 Fazy, rue Berthelier, 8, Genève.  
 Fol, Hermann, Chougny, près Vandœuvres.  
 Galopin, Charles, Corratierie, 6, Genève.  
 Gautier, rue des Granges, 12, Genève.

- MM. Geib, chemin des Eaux-Vives, 110.  
 Gentet, Molard, 4, Genève.  
 Giraud-Teulon, rue St-Victor, 8, Genève.  
 Goëtz, Docteur.  
 Gosse, rue des Granges, 1, Genève.  
 Gourd, J.-Jacques.  
 Guillot, rue du Commerce, 9, Genève.  
 Haltenhoff, Corratierie, 20, Genève.  
 Hilaire, V., rue Thalberg, Genève.  
 Hornung, Pré-l'Évêque, 19, Eaux-Vives.  
 Humbert, square de Contamines, 8, Eaux-Vives.  
 Jaquemot, L.  
 Jentzer, Docteur.  
 Jousserandot, rue du Mont-Blanc, 7, Genève.  
 Julliard, fils, Corratierie, 24, Genève.  
 Krauss, chemin du Mail, 21, Plainpalais.  
 Laskowski, rue de l'Athénée, 12, Genève.  
 Marc-Monnier, rue Verdaine, 13, Genève.  
 Martin, Alexandre, rue de la Cité, 22, Genève.  
 Martin, Edouard, Docteur, Cours de Rive.  
 Martin, Ernest, Hôtel-de-Ville, 14, Genève.  
 Michaud, plateau de la Servette.  
 Monnier, Denis, Rond-Point, 5, Plainpalais.  
 Morel, Charles, Grand'rue, 25, Genève.  
 Morel, Louis, Champel, 7.  
 Müller, boulevard des Philosophes, 8.  
 Nicole, rue Dassier, 9, Genève.  
 Olivet, maison de l'Horloge, Molard, Genève.  
 Oltramare, André, chemin Dancet, 14, Plainpalais.  
 Oltramare, Gabriel, Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.  
 Oltramare, Hugues, rue Étienne-Dumont, 1, Genève.  
 Pétavel, J., Docteur, Chêne.  
 Plantamour, promenade du Pin, 5, Genève.  
 Prevost, rue de l'Athénée, Genève.  
 Redard, Emile.  
 Reichenbach, Docteur, Conseil-Général, 12.  
 Reverdin, place du Lac, 1, Genève.  
 Revilliod, rue Beauregard, 4, Genève.  
 Ritter, route de Malagnou, 7 a, Eaux-Vives.

- MM. Roget, rue Tabazan, 3, Genève.  
 Schreyer, rue des Petits-Philosophes, 31, Plainpalais.  
 Schiff, rue de l'Université, 2, Genève.  
 Segond, rue Étienne-Dumont, 14, Genève.  
 Soret, Beauregard, 2, Genève.  
 Soulier, rue Senebier, 16, Genève.  
 Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.  
 Vaucher, Pierré, place du Port, 1, Genève.  
 Vaucher, Alfred-Henri, rue du Mont-Blanc, 4, Genève.  
 Vulliet, quai du Mont-Blanc, 7, Genève.  
 Vogel, la Roseraie, Champel-sur-Arve.  
 Vogt, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.  
 Wartmann, Cours des Bastions, 8, Genève.  
 Wertheimer, rue Neuve St-Léger, 8, Genève.  
 Zahn, Rond-point de Plainpalais, 5.

*Bedeau de l'Université.*

M. Faigy, chemin des Savoises, 5, Plainpalais.

Le Bureau du Bedeau est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures pendant les quinze premiers jours de chaque semestre; de 8 heures à 10 heures et demie, et de 2 à 4 heures pendant le reste du semestre.

*Concierge.*

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.

